

Parc de Nointel

Nom officiel : Parc de Nointel

N° du site : 6687

Commune : Nointel (95)

STATUT : Site classé

Par arrêté en date du : 24 mai 1945

SUPERFICIE : 60.15 ha

LIMITES ET AUTRES PROTECTIONS : voir cartographie

OUVERTURE AU PUBLIC : non

EXPOSÉ DES MOTIFS

La protection du site a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque.

On lit dans le dossier d'archives :

"Le parc de Nointel a été dessiné et aménagé entre 1660 et 1680 par monsieur de Turmesnil, secrétaire du roi. Il se compose d'une partie remaniée à la fin du XVIII^e siècle, alors que la mode des jardins anglais était à l'ordre du jour, et d'une partie au sud et à l'est, la plus originale, qui demeurait à la française. Elle se compose d'une série de jardins, avec balustres, boulingrins, arbres taillés entourant le château, puis des avenues montant vers la partie supérieure du parc, coupées d'escaliers considérables, avec pièce d'eau agrémentée de statues, points de vue, etc. Ces allées accèdent à une très grande pièce d'eau appelée "le Mississippi".

IDENTITE

Le parc de Nointel, entièrement clos de murs, s'étend au pied de la butte de Carnelle et sur les premières pentes dominant la vallée urbanisée de l'Oise, à l'orée occidentale de la forêt.

Étroitement lié à l'implantation et à l'histoire du village, ce domaine de soixante hectares montre différents aspects, ordonnancés ou plus libres. Il compose avec le

château, les dépendances et le village lui-même un ensemble étonnant dominé par l'amphithéâtre forestier.